

**APPEL A PROJETS 2017/2018****ATELIERS EDUCATIFS DE LA VILLE DE DUNKERQUE**

Le dispositif	page 2
Fiche technique	page 3
Le dossier de réponse à l'appel à projets	page 4
Les étapes de l'appel à projets	page 4

La Ville de Dunkerque coordonne la mise en place d'ateliers éducatifs, sportifs, artistiques, culturels, à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Le présent appel à projets concerne les activités se déroulant les mardis ou jeudis après-midi, entre 13 heures 30 et 16 heures 30 pour les écoles de Petite-Synthe et Rosendaël et entre 14 heures et 17 heures pour les écoles de Dunkerque et Malo-les-Bains. Les activités proposées par les structures répondant à l'appel à projets, complétées par la proposition éducative mise en œuvre par les services municipaux, s'inscriront dans les orientations générales du Projet Educatif de Territoire de la Ville de Dunkerque.

#### ⇒ **Le dispositif**

##### ▪ Le parcours éducatif

Chaque enfant bénéficiera, au cours de sa scolarité de la moyenne section de maternelle au cours moyen 2<sup>e</sup> année (CM2) de 5 cycles d'activités éducatives, sportives, culturelles ou artistiques. Chaque enfant sur l'année scolaire pourra pratiquer ces activités durant toutes les séances qui se dérouleront entre chaque période de vacances scolaires :

- entre les vacances d'été et les vacances de la Toussaint,
- entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël,
- entre celles de Noël et celles d'hiver,
- entre celles d'hiver et celles de printemps
- entre celles de printemps et celles d'été.

A titre dérogatoire, compte tenu de leur spécificité, certaines activités pourront se dérouler sur des séquences de durée supérieure.

Les activités spécifiques du temps scolaire n'entrent pas dans le présent appel à projets. Les ateliers éducatifs constituent un espace de découverte pouvant inciter l'enfant à une pratique régulière dans tout domaine.

##### ▪ L'inscription

La participation à l'atelier éducatif n'est pas obligatoire. Elle comporte cependant un engagement de l'enfant et de ses parents à l'inscription pour l'ensemble des séances consécutives durant la période, à raison d'un atelier d'1 heure 30 par semaine pour une activité identique durant toute la période. Ces inscriptions sont gérées par la Direction de l'Enfance et de la Jeunesse et coordonnées dans chaque école par les référents animateurs des après-midi libérés.

##### ▪ La sélection des activités

Les propositions des structures répondant à l'appel à projets s'inscriront dans les ateliers éducatifs, sous réserve de leur sélection par le jury. L'aide éventuelle octroyée contribuera à financer une part des charges prévisionnelles du budget d'organisation des activités concernées.

## ⇒ Fiche technique

Domaines d'activités	<p>Activités sportives de découverte adaptées aux enfants et aux lieux de pratique</p> <p>Activités artistiques et culturelles (musique, théâtre, éducation à l'image, éducation à l'environnement, culture scientifique, etc.)</p> <p>Les activités sont envisagées selon l'exigence de l'égalité de l'offre sur le territoire dunkerquois et la sécurité physique et psychique des enfants à travers un encadrement de qualité.</p>
Public visé	Les propositions pourront différencier, par leurs contenus, leurs moyens et leurs orientations pédagogiques, celles destinées aux très jeunes enfants (maternelle) et aux enfants de l'école élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2).
Responsabilités	Les activités sur le temps périscolaire se déroulent sous la responsabilité de la municipalité, représentée par Monsieur le Maire et feront l'objet d'une convention spécifique avec les structures intervenantes.
Encadrement	L'encadrement des activités (un encadrant qualifié pour 14 enfants en maternelle et pour 18 en élémentaire) est soumis aux normes et règlements des accueils de mineurs périscolaires et de l'animation et aux spécificités liées à l'activité, sportive notamment.
Lieux	Les activités se déroulent préférentiellement dans les locaux des écoles publiques.
Projet pédagogique	Le projet décrira les buts et moyens de mise en œuvre des ateliers qui permettront aux enfants des expériences sensibles du monde, à travers des pratiques corporelles, ludiques, créatives. Les activités devront être adaptées aux pratiques mixtes (filles/garçons) et prévoiront l'accueil des enfants en situation de handicap.

Seule la ville de Dunkerque sera habilitée à communiquer sur ce dispositif.

### ⇒ Le dossier de réponse à l'appel à projets

Celui-ci comprendra :

- ✓ Une note de présentation des missions et des actions de la structure (1 page maximum)
- ✓ Une note présentant les actions déjà réalisées dans ce domaine et les éventuels partenaires (1 page maximum)
- ✓ Pour chaque cycle proposé, une fiche de présentation de l'activité comprenant les informations suivantes :

Titre de l'activité	domaine d'activité
Projet pédagogique	description détaillée de la proposition et de l'intention pédagogique public cible nombre d'enfants par groupe (idéalement 14 en maternelle et 18 en élémentaire) nombre d'ateliers et de cycles sur l'année scolaire 2017/2018 jour (mardi ou/et jeudi) et période envisagée moyens matériels fournis
Budget	budget prévisionnel détaillé de l'activité
Encadrement	copie des diplômes et extrait de casier judiciaire vierge pour le personnel encadrant

Attention : il est demandé une fiche par activité proposée.

### ⇒ Les étapes de l'appel à projets

Le demandeur envoie l'ensemble des éléments du dossier demandés ci-dessus jusqu'au **20 juin 2017**.

**10 mai 2017** Lancement d'un appel à projets vers les acteurs éducatifs, sportifs et culturels

⇒ **Échéancier : date limite de dépôt des propositions : 20 juin 2017**

Dossier à retourner à : **Direction de l'Enfance et de la Jeunesse**  
(Appel à projets)

Centre Tertiaire des 3 Ponts  
20, rue l'Hermitte-BP 6-537  
59386 Dunkerque Cedex 1  
Ou par mail  
Mail : [jerome.lefebvre@ville-dunkerque.fr](mailto:jerome.lefebvre@ville-dunkerque.fr)

## Répartition des après-midi libérés à la rentrée 2017/2018 :

	<b>MARDI</b>	<b>JEUDI</b>
<b>DUNKERQUE</b>		
André Nita (ex Fort Louis)	x	
Porte d'Eau	x	
Château d'Eau	x	
Neptune		x
Maillart		x
<b>MALO LES BAINS</b>		
Kléber	x	
Charles Perrault	x	
Florian	x	
La Mer		x
Hector Malot		x
Parc		x
<b>ROSENDAEL</b>		
Louise de Bettignies	x	
Lamartine	x	
Victor Hugo	x	
Marcellin Berthelot		x
Jules Verne		x
Paul Bert		x
Félix Coquelle		x
Alain Savary		x
Jean Jaurés	x	
Charles Péguy	x	
<b>PETITE SYNTHÉ</b>		
Trystram		x
Meunerie	x	
Torpilleur	x	
Paul Dessinguez	x	
Andersen		x
Jules Ferry		x
Paul Meurisse		x
Jean Giono		x
	<b>Mardi</b>	<b>Jeudi</b>
<b>Total écoles</b>	<b>14</b>	<b>15</b>

## Horaires des écoles :

- ✓ de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 pour Dunkerque et Malo-les-Bains
- ✓ de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 pour Rosendaël et Petite-Synthe (sauf Giono/Meurisse à 14h)